

CREDIT AGRICOLE DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

**Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 26, Quai de la Rapée 75012 PARIS
Siret 775 665 615 00347 - APE 651 D**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs
d'investissement, devant être autorisé
par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des sociétaires
du 29 mars 2007.**

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur

(au 28 février 2007)

7 209 CCI, représentant 0,0808 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale et 0,0251 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec ODDO & Cie Entreprise d'Investissement.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est (ou sera) autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 0,5 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 44 636 certificats coopératifs d'investissement.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)

Libellé : CCI du Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France

Code ISIN : FR 0000045528

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 150 € par CCI.

V – **Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 mars 2007, soit jusqu'au 28 septembre 2008.

VI – **Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme**

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 22 mars 2006 au 28 février 2007	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 21 mars 2006 : 0,0406 % du nombre de CCI et 0,0126 % du nombre de titres composant le capital	
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0,00	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 21 mars 2006 : 3 625 CCI détenus au travers du contrat de liquidité	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2007 : 7 209 CCI détenus au travers du contrat de liquidité	
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2007 : 711 456.21 €	
Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2007 : 711 456.21 €	

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Période allant du 22 mars 2006 au 28 février 2007			NEANT	NEANT
Nombre de titres				
<i>Dont contrat de liquidité</i>	87 686	84 102		
Cours moyen de la transaction	97,927	98,33		
Montants (en €)	8 586 905,36	8 269 827,84		